

## Sur la piste des millions du bâtonnier

**L**A cour d'appel de Paris vient d'annuler les délibérations du Conseil de l'ordre des avocats, donnant ainsi raison à trois confrères qui avaient sursauté à l'examen des comptes. Y figurait, en 2013, la somme de 5,1 millions sous le mystérieux intitulé « honoraires avocats », sans autre précision. Cette obscure ligne comptable apparaît tous les ans, en augmentation de 723 160 euros cette année-là. Les trois gêneurs, membres du Conseil, avaient, lors du vote du budget, en juin 2013, demandé des éclaircissements. Refusé. Alors que la somme représentait « un quart des cotisations ordinaires », selon l'arrêt de la cour rendu le 11 février.

Les juges observent que, ni avant, ni pendant, ni après la réunion, les trois rebelles « n'ont pu obtenir d'informations précises et détaillées sur leurs demandes ». Il va donc falloir revoter, avec un peu plus de transparence.

Des magistrats connaissant l'affaire ont éclairci le mystère de ces 5 millions. Ils confient leur amusement : « Après l'élection d'un nouveau bâtonnier, celui-ci attribue des missions à des confrères ayant soutenu sa campagne. C'est humain, n'est-ce pas... Et, la meilleure, c'est que, à chaque alternance, le nouveau vire les missionnés du précédent pour donner aux siens des missions assez invérifiables... »

Selon Avi Bitton, l'un des rebelles, il est impossible de savoir « quelles sont ces missions et qui sont les avocats qui en bénéficient ». Or ce n'est pas rien : environ 3 millions. Les 2 millions restants étant des honoraires versés par l'Ordre aux confrères qui le défendent, notamment... dans cette affaire.

Interrogé par « Le Canard », Frédéric Sicard, le nouveau bâtonnier, se dit serein. « Et d'un, c'est pas moi ! » rigole-t-il. Ensuite, il a décidé de tailler dans les dépenses de l'Ordre, pour environ 2,5 millions, et de limiter les honoraires des missionnés à 5 000 euros par mois.

Allez, encore un effort, camarade bâtonnier...